

STOP AUX DÉRIVES DE LA CHASSE

EN WALLONIE



LIVRE BLANC



STOP DÉRIVES CHASSE

Rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles - info@stopderiveschasse.be
www.stopderiveschasse.be



sommaire

1. Avant-propos	8
2. Préface	10
3. Prologue	12
4. Qui sommes-nous?	14
5. A quel dessein ce livre blanc?	15
6. Trois axes sociétaux impactés par les dérives de la chasse	16
7. Nos constats	18
8. Nos revendications	26
9. Conclusion	30
10. La parole à nos partenaires et à nos sympathisants	33
11. Avis et recommandations scientifiques	53
12. Témoignages	75
13. Annexes	91
14. Épilogue	126

LA CHASSE EN WALLONIE : QUAND L'HYPOCRISIE D'UNE PARTIE DES CHASSEURS DEVIENT UNE ESCROQUERIE AUX CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES CATASTROPHIQUES

« Sans le chasseur, il n'y aurait point de salut »

Lorsqu'on écoute les discours des représentants actuels les plus visibles du monde de la chasse (soyons clair, il s'agit essentiellement du Royal Saint Hubert Club), on ne peut qu'être sensibilisé par tant d'investissements individuels mis en œuvre de manière bénévole au service de la société pour une reconnaissance citoyenne pourtant très mitigée. Sans le chasseur, les forêts, les cultures, les prairies ainsi que les zones urbanisées seraient envahies par des espèces qui ne sont plus régulées naturellement. Sans lui, les dégâts aux cultures et aux jardins dus à des densités débordantes de sangliers favorisés par des hivers doux et les glandées répétées devraient être assumés par les propriétaires des territoires forestiers. Il est le premier à demander que des clôtures soient réinstallées aux bords des routes pour protéger le citoyen des accidents. Et tout récemment, ce serait grâce à son action et sa lutte acharnée que la crise de la fièvre porcine, dont il serait en fait la première victime, a pu être jugulée.

Selon lui, la chasse serait un acteur économique significatif en Wallonie, avec des dépenses directes importantes pour les chasseurs (135 millions/an dont 20% reviendraient directement à l'état belge sous forme de TVA)¹, de dépenses pour le permis de chasse, les assurances, la location des « droits » de chasse ou des actions dans des sociétés de chasse, l'achat et l'entretien du matériel, les déplacements, le paiement du personnel participant aux activités de chasse. Ou encore l'investissement important dans le nourrissage qui éviterait de voir le gibier faire des dégâts dans les cultures ou souffrir lors de conditions hivernales trop rudes.

Ce secteur contribuerait aussi de manière indirecte à l'économie wallonne notamment à travers le secteur de l'HORECA pour les hébergements, la vente de gibier pour les restaurants, Et sans eux, une grande majorité des communes ardennaises forestières perdraient des sources de revenus garanties très importantes et seraient très démunies (au sens propre) de devoir assumer les conséquences de densités actuelles de grand gibier.

Le chasseur, une victime ?

Les chasseurs seraient aussi les derniers défenseurs d'un art de vie, qui relève d'un patrimoine culturel historique, caractérisant les territoires ruraux. Ils assument en être des acteurs importants, derniers porteurs de traditions séculaires et d'un respect vraiment profond de la nature, ou au moins de l'image qu'ils s'en font. Le gibier est bien respecté. Car une fois mort, les honneurs et un dernier hommage lui est rendu après lui avoir glissé dans la gueule ou posé sur le flanc un rameau d'une essence noble. Ces traditions et ces rituels répétés sont d'ailleurs le ferment d'un lien social très fort, qui les unit dans la défense de la liberté et des droits d'usage du monde rural, notamment vis-à-vis d'un monde d'urbains et de néo-ruraux qui ne « savent » pas, ne connaissent pas la vie à la campagne.

¹ Communiqué de presse du Cabinet du Ministre Willy Borsus suite à l'adoption de nouvelles règles pour la chasse wallonne pour 2020-2025. A relativiser : la valeur ajoutée brute des activités de production agricole, sylvicole et cynégétique représente moins de 0.8 % de la richesse économique wallonne soit cinq fois moins que la valeur ajoutée brute du secteur touristique (Sources : ISSEP). La valeur ajoutée brute de la chasse dans ces 0.8% est négligeable et la valeur ajoutée nette, qui tient compte des coûts pour la société, est très probablement négative suite au dérivés de certaines activités de chasse.

Ils seraient même devenus les seuls à pouvoir investir réellement dans la conservation de la nature dans les paysages dominés par l'agriculture ou la sylviculture intensive. Sans eux, point de biodiversité dans ces paysages stérilisés. D'après eux, les acteurs les plus « *écologues* » dans les paysages de grandes cultures seraient les agriculteurs-chasseurs qui bénéficient de mesures agri-environnementales pour restaurer une biodiversité dégradée.² Ailleurs, en Haute-Ardenne par exemple, ils en sont convaincus : le maintien de la chasse du tétras-lyre aurait empêché l'espèce de décliner au point de pratiquement s'éteindre, alors qu'aujourd'hui les effectifs doivent être soutenus par des introductions de spécimens suédois.

A entendre les représentants actuels du RSHB, le chasseur serait un acteur bénévole incontournable du monde rural, qui doit assumer la mission de tuer des animaux en surnombre, tâche finalement assez ingrate et de plus en plus difficile à partager actuellement avec les autres acteurs de la société. Ce serait en fait un vrai sacerdoce ! S'il existait d'autres solutions que les tirs létaux, ils seraient évidemment les premiers à les mettre à en œuvre.

Comme ils défendent le fait que la chasse est avant tout une activité d'intérêt général, noble et rendant tant de services à la société, ils comprennent très mal leur image de plus en plus négative auprès du grand public et les pressions croissantes qui s'exercent sur leur activité. La moindre question sur la pertinence de réguler des espèces très rares ou dont les populations diminuent de manière dramatique, ou encore de chasser des animaux d'élevage, ... suscite des réactions consternées et violentes, comme si elles remettaient en cause toutes les activités de chasse. La protection des rapaces et de différentes espèces d'oiseaux d'eau dans les années 70 reste toujours un traumatisme.³

Et si les dérives de la chasse qui résultent du comportement d'individus resquilleurs sont effectivement dénoncées - une fois seulement qu'elles sont médiatisées (tir d'espèces protégées, élevages clandestins, importations d'animaux, ...) - c'est bien moins le cas pour les comportements de chasseurs qui s'autorisent des dérives récurrentes, aujourd'hui toujours légales, aux conséquences multiples pour la société.

Quand la réalité ne masque plus les hypocrisies multiples

Si les densités de grand gibier ont plus que quadruplé en 40 ans, les principaux responsables sont d'abord les chasseurs qui étaient censés les réguler. Le nourrissage artificiel et les pratiques de chasse sélective qui évitent de tuer le capital reproducteur en sont les principales raisons. Les éventuels effets bénéfiques du changement climatique (moins d'hivers rudes, plus de sources de nourriture en automne) n'expliquent qu'une partie faible des augmentations des densités. Et cette évolution positive aurait dû être un argument légitime pour arrêter simplement les nourrissages artificiels et pour réguler de manière significative les populations en croissance.

La seule raison objective du comportement des chasseurs qui pratiquent le nourrissage est de tenter de maintenir de fortes populations de petit et grand gibier sur leurs territoires de chasse, quelle que soit la capacité d'accueil du milieu concerné, de manière à pouvoir disposer d'un maximum de cibles potentielles à l'automne. Avec une logique primaire de considérer que plus le gibier est abondant, plus on va pouvoir tirer et obtenir un « *tableau* » de chasse impressionnant et plus la probabilité d'avoir de beaux trophées est grande. Car la recherche du tableau de chasse le plus spectaculaire est toujours un des fondamentaux de la motivation dans les chasses d'affaire ou dans les grandes chasses. Plus ils le sont, plus le chasseur est reconnu par ses pairs, quels que soient les moyens utilisés pour y arriver.

² Dégradée en fait très souvent par leur propre activité ...

³ Et pourtant, malgré des paysages de plus en plus dégradés, on a bien assisté à une augmentation très significative de leurs populations. Quand la chasse s'arrête, les effectifs progressent (aussi !) ...

Déjà dans les années 90, pour répondre à des dérives de plus en plus importantes d'élevages intensifs d'animaux parqués faciles à tirer, la chasse dans les territoires clôturés a été interdite. De manière à responsabiliser les chasseurs pour maintenir des densités faibles, il leur a été imposé de prendre en charge les dégâts du gibier dans les cultures. Mais la réponse des chasseurs a été de développer le nourrissage de manière très intensive pour tenter de fixer le gibier sur les territoires de chasse. Plus les animaux bénéficient de cette nourriture totalement artificielle, plus les taux de reproduction (le fameux « r » mieux connu depuis la crise COVID) ont augmenté, engendrant une croissance de plus en plus exponentielle des populations de sangliers.

Au lieu de prendre conscience de l'impossibilité de gérer du vivant de cette manière et d'arrêter le nourrissage tout en mettant en place des mesures de régulation drastique des populations visant à revenir rapidement à des niveaux gérables, les représentants actuels visibles du monde de la chasse se sont opposés à toute suppression, forçant même un Ministre de la chasse plus indépendant à revenir sur une décision d'interdiction phasée du nourrissage dit « *dissuasif* »⁴, et à renoncer à tout réel plan de tir des populations de sanglier qui était déjà l'espèce la plus problématique.

Les conséquences de cet aveuglement sont multiples : des impacts majeurs et évidents sur la régénération forestière, une des bases fondamentales du fonctionnement et de la résilience de la forêt face aux multiples perturbations auxquelles elle doit faire face, sur la biodiversité menacée (petits vertébrés comme les amphibiens et les reptiles, les plantes à bulbes comme les orchidées, la faune du sol, ...). Les densités de gibier ont aussi des impacts significatifs sur les milieux naturels et forestiers. Vu l'importance des dégâts de sanglier, les prairies naturelles ou extensives sont retournées et ressemées avec des graminées plus productives. La régénération naturelle et la composition des forêts feuillues sont aussi profondément altérées par la colonisation d'espèces compétitives (épicéas, hêtres, ...). C'est l'ensemble de l'équilibre des milieux naturels et forestiers qui est durablement perturbé.

Et plus les densités de gibier augmentent, plus les chasseurs y trouvent leur compte : la période de chasse doit être augmentée de plusieurs mois pour tenter de contrôler les effectifs (qu'on laisse par ailleurs augmenter), des clôtures sont installées aux bords des voies rapides pour tenter de limiter les accidents et aux bords des cultures pour les protéger, la quiétude du gibier (hors période de chasse ...) devient un cheval de bataille pour réguler les accès aux promeneurs et randonneurs, le nourrissage dissuasif semble toujours nécessaire afin de minimiser les impacts sur les agriculteurs⁵, des experts auto-proclamés désignent le blaireau⁶ comme responsable des dégâts aux cultures de maïs pour limiter l'impact financier du responsable de la chasse, ...

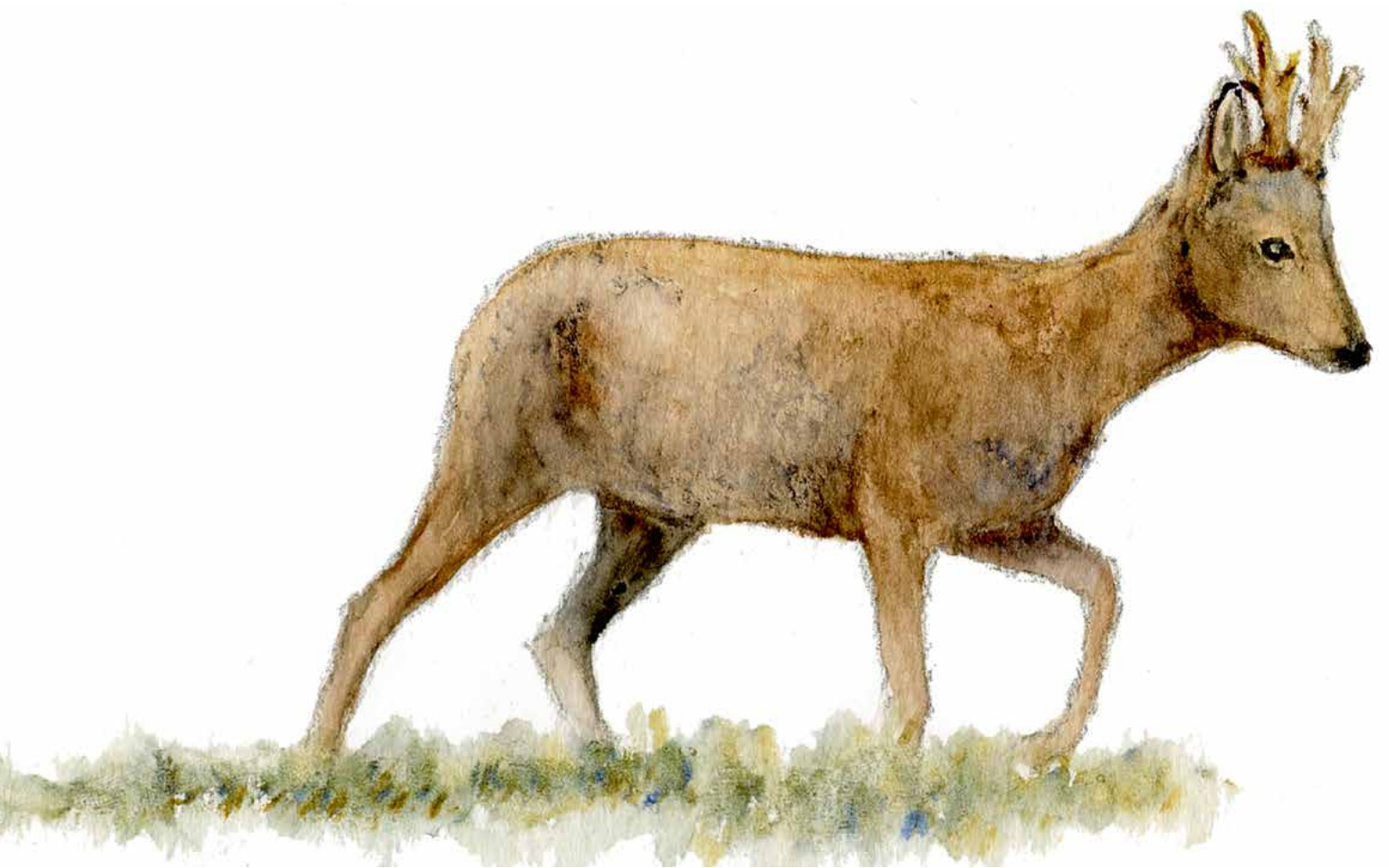
En conséquences, les journées de chasse font l'objet de spéculations vu l'importante demande et la garantie de succès et la généralisation des rendements à deux chiffres pour celui qui loue ou sous-loue le droit de chasse s'imposent alors qu'on est pourtant en pleine crise financière. Plus les densités augmentent dans les grandes chasses privées ou de larges territoires communaux loués, plus les revenus suivent.

Les flux financiers associés à ces dérives permettent aux communes forestières wallonnes de disposer d'une manne inattendue. La part dans le budget communal devient d'ailleurs si importante que la moindre révision du bail de chasse visant à corriger certains excès patents fait l'objet de pressions et de chantages assez iniques : si le propriétaire souhaite définir des balises pour le nourrissage et les densités de gibier pour protéger son capital forestier, limiter le nombre

⁴ <https://www.iew.be/nourrissage-du-gibier-le-ministre-cede-au-lobby-de-la-chasse/>

⁵ Qui étaient relativement silencieux ces dernières années vu l'intérêt des dédommagements mais qui se rendent bien compte depuis peu que maintenir les effectifs de gibier aux niveaux actuels est devenu ingérable.

⁶ Espèce protégée dont les dégâts sont alors dédommagés. Les indemnités ont augmenté de manière exponentielle il y a quelques années avant la mise en place d'un réel contrôle des expertises.



de jours de chasse, faciliter l'accessibilité des forêts aux touristes, promeneurs et randonneurs, ou encore mettre en place des travaux de restauration de la nature,... les chasseurs s'organise pour que les montants des propositions de location soient les plus bas possibles ou menacent qu'il n'y aura plus de locataire pour assumer les dégâts de gibier ! Les propriétaires communaux sont réellement pris en otage et peu d'entre eux sont prêts à prendre le risque de revenir à des situations plus équilibrées.

Cette situation déjà surréaliste a atteint des sommets en 2018 avec la crise de la peste porcine africaine dont un foyer a été découvert en Lorraine belge. Si on peut très légitimement s'interroger sur l'origine de la peste (importation de gibier de l'Est pour « renforcer »⁷ le patrimoine génétique des populations wallonnes versus une arrivée accidentelle due aux échanges intra-européens toujours plus importants, cfr le fameux « sandwich polonais »), il reste évident que le maintien de densités impressionnantes de sangliers et leur concentration sur les lieux de nourrissage ne pouvait que faciliter la dispersion de la maladie, entraînant des conséquences économiques potentiellement dévastatrices pour l'ensemble du secteur porcin belge. Si on peut se réjouir d'apprendre que la crise semble avoir été jugulée, son coût social et économique a été considérable : installation de près de 300 km de clôtures, plus de 50.000 heures de travail que la recherche des cadavres, sans compter les heures pour éliminer ou réguler de manière enfin significative les populations de sangliers, les coûts des analyses,... Plus de 30.000 d'hectares de forêts gaumaises ont été interdits d'exploitation forestière et d'accès au public pendant plusieurs mois, avec des répercussions négatives significatives sur les secteurs de la filière bois et touristique et sur l'image de marque de l'Ardenne.

Afin d'éviter des comportements irresponsables comme la mise en vente de la viande dans les circuits alimentaires, chaque animal tué a été indemnisé de manière significative. Les chasseurs n'ont pas hésité à demander des compensations financières pour les pertes de jour de chasse et les frais engagés dans les locations ! Plus étonnant, les communes concernées ont quant à elles reçu des compensations du Gouvernement wallon pour les pertes de location de chasse, légitimant de facto cette situation de dépendance et ne donnant pas les moyens de s'en libérer en diversifiant les revenus des propriétés forestières.

L'objet même de la justification du rôle du chasseur de grand gibier, soit la régulation d'espèces problématiques, a été organisée de manière telle qu'on soit dans une logique de densités ingérables au quotidien, qu'il ne soit plus possible de se passer de leur rôle. Au final, au lieu d'être des invités sur un territoire pour rendre service à la société et pratiquer leur activité de loisirs, ce sont les chasseurs eux-mêmes qui définissent les règles d'accès, pour en avoir l'exclusivité. Car les intérêts, notamment financiers, d'une partie des chasseurs sont devenus tellement importants, que les rôles s'inversent, et que tout devient possible. Pourtant, en obtenant un droit de chasse, le chasseur ne loue pas la forêt comme un appartement. Et tant qu'un animal sauvage n'a pas été prélevé, il n'appartient à personne⁸, pas même au propriétaire du terrain où il vit ou au détenteur du droit de chasse sur ce territoire loué. La logique de cette spirale infernale est simple : les chasseurs imposent leurs conditions et tous les acteurs et utilisateurs des territoires doivent suivre.

Les paysages de la peur

Tous les intervenants qui ont voulu mieux comprendre les enjeux de la chasse en Wallonie en ont rapidement pris conscience qu'il est très difficile d'échanger, de dialoguer pour mettre en lumière des opinions différentes sur les pratiques de chasse en Wallonie et moderniser une loi sur la chasse qui date de près de 140 ans. L'omerta s'impose car les pressions sociales sont très fortes au sein des collectifs de chasseurs. Le débat y est apparemment impossible ou

⁷ Notamment pour améliorer les trophées. Plus il est imposant, plus son propriétaire se sent valorisé.

⁸ Le gibier est en effet considéré comme « *res nullius* », les choses sans maître, qui n'appartiennent à personne.

en tout cas, s'il existe, peu transparent. Tout est fait pour développer un état de victimisation et donner le sentiment de subir constamment des agressions de l'extérieur afin d'étouffer tout débat intérieur. On tente tant bien que mal de mobiliser les autres acteurs de la ruralité⁹ pour défendre ce qui est présenté comme un art de vie caractéristique menacés par les urbains.

Ce climat délétère s'impose aussi dans les relations avec les propriétaires de terrain de chasse. Les contraintes, qui restreindraient la liberté du chasseur de pratiquer son activité, sont au maximum évitées, quitte à faire pression sur les élus ou l'administration. On devrait aussi sérieusement s'inquiéter de la faiblesse et de l'incapacité de la majorité des Ministres de la chasse et avec eux des partis politiques dont ils sont issus à prendre les distances nécessaires et à tenir compte d'autres enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Et que dire des autres utilisateurs des espaces ruraux qui sont confrontés à la présence permanente et oppressante de l'activité de chasse dans les paysages : affûts, miradors, clôtures électriques, indications envahissantes des postes de tir, ... sont des signes qui marquent le territoire et le teintent d'une ambiance malsaine d'une manière totalement disproportionnée pour une activité de loisirs. Et si on y ajoute les affichages souvent ambigus et dissuasifs, des périodes de chasse très longues, mobilisant de nombreuses journées de congé et de week-end, la grande difficulté de pouvoir anticiper correctement les zones accessibles et celles qui sont dangereuses, la promenade, la randonnée, le vélo, le cheval, ... deviennent des activités angoissantes, à l'opposé des attentes de ceux qui les pratiquent. Tout le territoire est concerné car même les réserves naturelles doivent maintenant subir des dérogations à l'interdiction générale des activités de chasse pour bénéficier de l'agrément des chasseurs.

A l'heure où la réconciliation de l'homme avec la nature est devenue un enjeu de société important¹⁰, il est nécessaire de s'interroger sur les conséquences d'une activité de loisirs aussi exclusive dans les paysages. Il faut aussi questionner les pratiques de la chasse sur sa capacité à laisser de la place pour la réconciliation de la nature avec l'homme. Dans nos paysages, la première réaction des animaux sauvages à la vue ou à la détection olfactive d'un être humain est la fuite immédiate. Leur période d'activité est principalement devenue nocturne et les espèces a priori inféodées aux milieux ouverts se réfugient dans les lieux les plus sombres pour être invisibles la journée, en attendant la nuit. Tous les humains, quelles que soient leurs intentions, sont quasi partout d'abord assimilés à des chasseurs qu'il faut fuir. Est-il alors légitime que les activités de loisirs et le comportement d'une petite fraction de la société (15 à 20.000 chasseurs en Wallonie en comptant large) induisent un tel climat de peur privant l'ensemble de la société d'opportunités d'interactions privilégiées et apaisées avec la nature, et en particulier avec la grande faune sauvage, sur la totalité du territoire ? N'y a-t-il donc pas moyen de moderniser les modes de chasse pour les rendre compatibles avec les attentes de la société du XXIème siècle ?

Où sont donc les « bons » chasseurs ?

On se souvient tous d'un sketch bien connu cherchant à faire la différence entre les bons et les mauvais chasseurs. Il est toujours problématique de généraliser les comportements d'une (petite) partie d'un groupe social à l'ensemble de ces membres. Il est évident qu'une grande diversité d'avis et d'opinions existent et que la communication affichée par les représentants les plus visibles et sans doute les plus intéressés par les dérives actuelles n'est pas une position unanime. Les densités de grand gibier sont devenues catastrophiques mais ce sont d'abord les pratiques cynégétiques actuelles d'une catégorie de chasseurs qui doivent être régulées. Mis à part quelques responsables politiques qui s'obstinent à ne

⁹ Comme les agriculteurs et forestiers qui sont toutefois aussi impactés par les trop fortes densités de gibier.

¹⁰ C'est en effet l'un des axes majeurs du Pacte vert européen.

pas vouloir voir la réalité du terrain et assumer leurs responsabilités, personne n'est dupe, y compris chez les chasseurs. La crise de la PPA en Lorraine a eu un impact socio-économique local significatif très important pour les acteurs concernés (agriculteurs, forestiers, touristes, Horeca, ...). La Région wallonne a dû investir plusieurs dizaines de millions d'euros. Cette crise, dont le risque avait été annoncé par les scientifiques compétents, aurait pu avoir des conséquences autrement plus graves et à plus long terme si les foyers s'étaient développés dans d'autres massifs forestiers de l'Ardenne, plus au nord de la Lorraine. En effet ceux-ci sont caractérisés par des densités de sangliers plus importantes et des populations largement connectées les unes aux autres. On aurait pu croire que cette alerte très concrète aurait déclenché la mise en œuvre de mesures draconiennes pour tenter de limiter l'accroissement des populations en Ardenne. Car pour stopper un taux de croissance en augmentation et revenir à des niveaux de populations supportables, on a compris maintenant, grâce à la crise COVID, qu'il fallait prendre des mesures radicales.¹¹ Et s'y tenir. Toutefois, on sait déjà que les mesures de distanciation physique liée à la crise COVID vont encore servir d'alibi supplémentaire pour expliquer que les densités de sanglier continuent d'augmenter car les activités de chasse ont été perturbées.

La réalité des nouvelles règles de l'arrêté quinquennal fixant les pratiques de la chasse pour la période 2020-2025 sont bien largement en deçà de ce qu'il aurait fallu faire. Une fois de plus, le débat de fond demandé depuis plus de 20 ans par les autres utilisateurs des espaces ruraux pour limiter des dérives de la chasse devenues inacceptables a été complètement escamoté par l'actuel Ministre de la chasse. Celui-ci avait pourtant toute la liberté de prendre un arrêté provisoire d'un an pour répondre à une annulation tout à fait légitime du Conseil d'État des arrêtés d'ouverture de la chasse et de mettre en place un large débat démocratique. Ce travail de réflexion et de débats aurait pu être fait avec tous les acteurs concernés, y compris des chasseurs progressistes, qui à l'échelle de leur territoire développent de nouvelles pratiques bien plus équilibrées, dialoguent avec les autres utilisateurs et sont bien plus crédibles.

Dans ce contexte de plus en plus tendu, le seul risque à terme est que les demandes de la société deviennent de plus en plus radicales. Où est l'intérêt général ? Quel est le bilan socio-économique réel de la chasse par rapport aux enjeux touristiques ou agricoles ? A-t-on réellement besoin des chasseurs sur l'ensemble du territoire wallon ? Ne serait-il pas plus simple de laisser des spécialistes s'occuper de l'éventuelle régulation une fois les effectifs revenus à des seuils acceptables ? Pourquoi est-ce que d'autres utilisateurs bien plus nombreux que les chasseurs ne pourraient-ils pas bénéficier de d'expériences particulières plus apaisées avec la faune sauvage dans des territoires dédiés d'abord à l'observation ? Pourquoi devons-nous tous supporter une présence si significative des chasseurs dans les paysages, et si longtemps ? Pourquoi les modes de chasse plus respectueux de l'animal qui ont largement fait leurs preuves, par exemple la poussée silencieuse, ne sont-ils pas obligatoires et généralisés ? Quelle est la logique de pratiquer la chasse en pleine période de reproduction (chevreuil, cerf, ...) lorsque les animaux sont les plus vulnérables ? Pourquoi les utilisateurs des territoires ruraux ne sont-ils pas représentés dans les conseils d'administration des conseils cynégétiques ? Il est donc grand temps que les responsables politiques wallons arrêtent de faire semblant d'ignorer la très importante mobilisation actuelle de multiples secteurs de la société contre les dérives de la chasse pour s'emparer de ce dossier très sensible et que les acteurs du secteur de la chasse qui ont des alternatives à proposer se fassent entendre.

Marc Dufrière

Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech

¹¹Quand le taux de croissance est important et en augmentation, il ne suffit pas de revenir à des effectifs « normaux » en équilibre avec la capacité d'accueil du milieu pour stabiliser les populations mais bien les diminuer de manière encore plus importante pour avoir un impact sur le capital reproducteur et prendre le temps de rééquilibrer la dynamique des populations. La crise COVID a très bien révélé la sensibilité du taux de croissance des populations. Des valeurs élevées ou une augmentation même limitée ont des effets très rapides avec une très forte inertie car le phénomène de croissance continue même quand on commence à limiter les populations.